

## **COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

### **→ CONTEXTE**

En France, plusieurs textes réglementaires encadrent la communication, la sensibilisation et la formation à la transition énergétique et écologique :

- ✓ La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit notamment l'obligation pour les producteurs et distributeurs de mettre en place des actions de sensibilisation du public à la réduction des déchets et à l'économie circulaire.
- ✓ La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les collectivités territoriales doivent élaborer des plans climat-air-énergie territoriaux, qui incluent des actions de sensibilisation et de formation à la transition écologique.
- ✓ Le décret du 23 avril 2019 relatif à la formation des agents des collectivités territoriales chargés des missions de service public en matière d'environnement et de développement durable fixe les modalités de la formation des agents territoriaux en charge de ces missions.
- ✓ Le Plan de relance pour la transition écologique, présenté en 2020, prévoit des actions de formation et de sensibilisation à destination des entreprises, notamment en matière d'économie circulaire et d'efficacité énergétique.

### **→ ENJEUX**

En amont du passage à l'action, tout un chacun a besoin de connaître les enjeux et de comprendre le sens et l'impact de son action. D'où l'importance de communiquer, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs du territoire sur les enjeux climatiques et écologiques, aussi bien au niveau global qu'à l'échelle du territoire, ainsi que sur le rôle clé qu'ils peuvent jouer dans les différentes transitions, au niveau collectif et individuel, et la capacité à agir de chacun. Le changement de comportement de l'ensemble des acteurs du territoire est déterminant pour mettre en œuvre des actions et faire émerger des initiatives qui permettront d'atténuer le changement climatique et d'adapter le territoire au futur climat.

### **→ RÉSUMÉ DES MESURES**

La communication, sensibilisation et formation aux transitions passent par 3 mesures principales :

- **Mesure 10.1** : Se doter d'un plan de formation « transition énergétique et écologique » pour les élus et les agents ;
- **Mesure 10.2** : Communiquer et informer sur les thématiques Climat-Air-Energie et Transition énergétique et écologique ;
- **Mesure 10.3** : Définir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la transition énergétique et écologique.

### **→ AMBITIONS**

- L'ambition de la collectivité est de former 100% de ses élus et agents aux transitions et enjeux environnementaux.
- L'ambition de la collectivité est de faire au moins 1 manifestation tous les 2 ans sur les thématiques climat l'air et l'énergie



## **COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

### **→ DÉTAIL MESURE 10.1**

#### **Mesure 10.1 : Se doter d'un plan de formation « transition énergétique et écologique » pour les élus et les agents**

La formation des élus et des agents à la transition énergétique et écologique est nécessaire afin de leur permettre de mieux comprendre et intégrer les enjeux climatiques et *in-fine* de décider et mettre en place des orientations politiques et des actions territoriales cohérentes et à la hauteur de ces enjeux.

La collectivité élabore un plan de formation sur les thématiques climat air énergie et économie circulaire à destination des élus et des agents , notamment au travers des Commissions thématiques.

Ce plan de formation doit préciser :

- ✓ Les élus et agents qui doivent suivre une formation ;
- ✓ Les formations que les élus et agents doivent suivre ;
- ✓ Les justifications des choix des formations attribuées ;
- ✓ Le calendrier prévisionnel.



Par ailleurs, ce plan de formation sera élaboré sur la base du plan d'actions PCAET en tenant compte :

- ✓ Des pilotes (élus et agents) ;
- ✓ Des agents en charge de la mise en œuvre ;
- ✓ Du calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Ce plan de formation se basera notamment sur les formations gratuites proposées par l'ADEME ou encore le CNFPT.



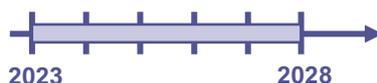
**ACTION 10**

**COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER  
À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

**→ DÉTAIL MESURE 10.1**

**Mesure 10.1 : Se doter d'un plan de formation « transition énergétique et écologique » pour les élus et les agents**

**CALENDRIER DE MISE ŒUVRE**



**PORTEUR**

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

**PARTENAIRES**

- Maison de la Nature, du Ried et de l'Alsace Centrale
  - Canop'Terre
  - Ecocitoyens d'Erstein
- SMICTOM d'Alsace Centrale
  - CNFPT
  - ADEME
- Région Grand Est
  - Etc.

**SUBVENTIONS MOBILISABLES**

- Aucune subvention identifiée

**RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ**

- CCCE : 11 700 €

**INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIÉS À LA MESURE**

- Nombre de formations réalisées par les élus et agents de la collectivité sur la thématique « Climat Air Energie » par an (nombre)
- Pourcentage d'élus et d'agents au sein de la collectivité ayant suivi une formation sur la thématique « Climat Air Energie » (%)

**CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ**

- Action 5.1.3

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : P1**

**IMPACTS ATTENDUS :** Mobilisation et sensibilisation des acteurs



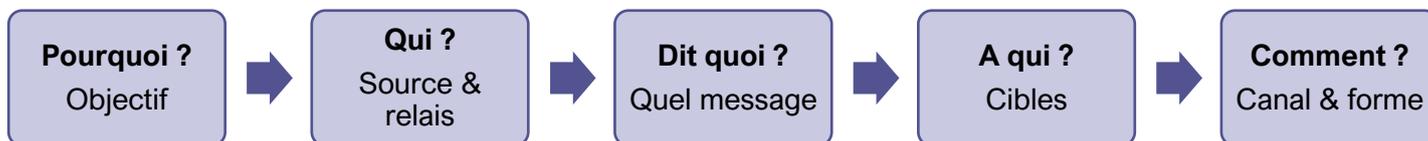
## COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

### → DÉTAIL MESURE 10.2

#### Mesure 10.2 : Communiquer et informer sur les thématiques Climat-Air-Energie et Transition énergétique et écologique

La première marque de l'attention portée au dérèglement climatique par la collectivité est d'assurer la communication auprès des acteurs du territoire en passant par différents vecteurs de communication (journal de la collectivité, médias locaux, internet, réunions publiques, campagnes d'affichage, etc). Cette communication permet d'accompagner les changements de pratiques et d'attitudes des différents acteurs du territoire.

Le plan de communication devra ainsi répondre aux questions suivantes :



Il s'articulera de la façon suivante :

Sujet	Evènement /Action	Cible	Fréquence	Période	Outils	Partenaires	Objectifs /Enjeux	Indicateurs	Réalisateur /Budget

Plusieurs actions de communication sont à mettre en place :

- ✓ Mettre en place une rubrique PCAET dans le journal Intercomag qui permettra de communiquer sur les actions relatives au PCAET afin d'en informer le grand public. Idem pour le journal interne de la CCCE ;
- ✓ Alimenter la page PCAET du site internet selon les actualités ;
- ✓ Réaliser de reportages vidéos afin de valoriser les initiatives sur le territoire ;
- ✓ Organiser une manifestation tous les 2 ans ;
- ✓ Présenter les orientations et actions du PCAET auprès du public et des élus des communes ;
- ✓ Etc.

Ce plan de communication associera les communes afin qu'elles relaient les actions de communication intercommunales.



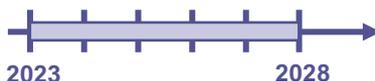
**ACTION 10**

**COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER  
À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

**→ DÉTAIL MESURE 10.2**

**Mesure 10.2 : Communiquer et informer sur les thématiques Climat-Air-Energie et Transition  
énergétique et écologique**

**CALENDRIER DE MISE ŒUVRE**



**PORTEUR**

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

**PARTENAIRES**

**SUBVENTIONS MOBILISABLES**

- Aucune subvention identifiée

**RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ**

- CCCE : 17 600 €

**INDICATEUR DE SUIVI ASSOCIÉ À LA MESURE**

- Nombre d'actions de communication et d'information par an sur la thématique « climat air énergie » par an  
(nombre)

**CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ**

- Action 6.1.3

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : P1**

**IMPACTS ATTENDUS : Mobilisation et sensibilisation des acteurs**



## **COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

### **→ DÉTAIL MESURE 10.3**

#### **Mesure 10.3 : Définir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la transition énergétique et écologique**

La collectivité a un rôle à jouer dans la sensibilisation de ses habitants, agents ou encore élus de son territoire. Cette sensibilisation doit permettre aux personnes ciblées de s'approprier les connaissances concernant les enjeux climatiques et écologiques et de les comprendre. Cette action vise à élaborer un véritable plan de sensibilisation cohérent à l'échelle de la CCCE.

Il doit préciser :

- ✓ **Les cibles** : les différents publics de la CCCE (scolaires, particuliers, touristes, agents, entreprises etc.)
- ✓ **Le contenu** : outils de communication communs pour toute la CCCE (affiches de sensibilisation aux écogestes, livret visiteurs à l'office du tourisme, bulletins d'information...). Pour les publics jeunes l'accent sera mis sur la compréhension des impacts positifs des efforts. Les outils de mesure de l'énergie seront mis en avant.
- ✓ **Les thèmes** : énergie, déchets, eau, etc., avec programmation pluriannuelle (1 thème / an)
- ✓ **Calendrier prévisionnel**
- ✓ **Partenaires**
- ✓ **Coût**

Le programme de sensibilisation tend vers un objectif majeur qui est de faire émerger et soutenir un maximum d'initiatives sur le territoire du fait d'une mobilisation plus forte des habitants.



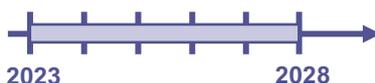
**ACTION 10**

**COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER  
À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

**→ DÉTAIL MESURE 10.3**

**Mesure 10.3 : Définir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la transition énergétique et écologique**

**CALENDRIER DE MISE ŒUVRE**



**PORTEUR**

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

**PARTENAIRES**

- Maison de la Nature, du Ried et de l'Alsace Centrale
  - Canop'Terre
  - Ecocitoyens d'Erstein
- SMICTOM d'Alsace Centrale
  - CNFPT
  - ADEME
- Région Grand Est
  - Etc.

**SUBVENTIONS MOBILISABLES**

- ADEME : Financer les actions en faveur du changement de mentalité en faveur de la transition écologique (action ponctuelle ou recrutement)
- Aide aux relais : forfaitaire pour les dépenses de personnel et entre 50 et 100 % pour les autres dépenses,
  - Aide aux actions ponctuelles : jusqu'à 70 % selon le type d'actions

**RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ**

- CCCE : 29 400 €

**INDICATEUR DE SUIVI ASSOCIÉ À LA MESURE**

- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation par an sur la thématique « climat air énergie » par an (nombre)

**CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ**

- Action 6.1.3

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : P1**

**IMPACTS ATTENDUS : Mobilisation et sensibilisation des acteurs**